

2C IMMOBILIER
Société civile immobilière
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 12 Impasse des Fours
15 600 QUEZAC

R.C.S. AURILLAC

NOMINATION DE LA PREMIERE GERANCE

Les soussignées :

- Monsieur CRUZEL Charly,
- Madame CANET Lauryne.

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la société pour désigner d'un commun accord les premiers gérants de la société, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

I - NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignées nomment en qualité de premiers gérants de la société :

- Monsieur CRUZEL Charly, demeurant à AURILLAC, 36 Avenue du 4 Septembre,
- Madame CANET Lauryne, demeurant à QUEZAC, 12 Impasse des Fours.

Pour une durée indéterminée.

Monsieur CRUZEL Charly et Madame CANET Lauryne déclarent accepter les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et affirment n'exercer aucune autre fonction ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de les empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre IV des statuts sociaux.

Fait à QUEZAC,
L'an deux mille vingt-six,
Et le 25 juin,

CRUZEL Charly

CANET Lauryne